

39

missiles balistiques (Iskander-M, KN-23, S-400, Zircon/Oniks) + 128 drones ; seuls 4 missiles et 115 drones interceptés B

Armée de l'air ukrainienne, 14 oct. 2026

3 sur 3

centrales thermiques de Kyiv attaquées ; 26 installations électriques et 4 installations gazières/pétrolières endommagées dans l'ensemble du pays B

Premier Ministre ; Bureau du Président · 14 oct. 2026

~600,000

personnes privées d'électricité à Kyiv ; coupures tournantes dans 9 régions ; trains urbains et transports électriques suspendus B

Ukrenergo ; administration de la ville de Kyiv · 14 oct. 2026

4

morts (trois femmes dans un immeuble de neuf étages, district de Desnianskyi) ; 25 blessés, dont une fillette de 7 ans B

Service d'urgence de l'État ; administration de la ville de Kyiv · 14 oct. 2026

LES FAITS

**Quatrième campagne hivernale.** 29–30 sept. : centrale thermique de Trypillia endommagée, coupures dans la région de Kyiv (plus importante frappe contre l'énergie depuis avril). 7 oct. : 48 missiles de croisière, perte de l'eau et de l'électricité dans des districts de Kyiv. 8 oct. : frappe de drone en journée contre une installation énergétique de Kyiv — la majeure partie de la ville plongée dans le noir, métro à l'arrêt. 13–14 oct. : le dispositif balistique contre les trois centrales thermiques.

**Le rôle des centrales.** Les centrales TETs-4, TETs-5 et TETs-6 de Kyiv fournissent l'électricité et le chauffage urbain à une ville de plus de trois millions d'habitants. La saison de chauffage commence en octobre ; la frappe est intervenue alors que les températures nocturnes descendaient sous les 5 °C.

**Victimes.** Un missile balistique ou son ogive a frappé un immeuble résidentiel de neuf étages dans le district de Desnianskyi : trois femmes tuées ; un enfant de 7 ans parmi les blessés. Le système énergétique de Kharkiv a été touché la même nuit ; Loutsk et Rivne ont été frappées le matin du 14 oct. (3 morts, 20 blessés).

**L'ONU a dit.** Le Porte-parole du Secrétaire général, 14 oct. : « les trois grandes centrales de cogénération de la capitale ont été attaquées » — environ 600 000 personnes privées d'électricité et d'eau ; des installations énergétiques de la région de Kyiv et de Kharkiv également visées. Le Secrétaire général, 7 oct. : des attaques contre des installations énergétiques « perturbant l'approvisionnement en électricité dans tout le pays ».

**Médias officiels.** SES de Kyiv, 10 oct. (immeuble de Desnianskyi : 2 personnes retrouvées mortes, 16 secourues, 21 blessées, dont 1 enfant) avec galerie de photos — kyiv.dsns.gov.ua/news/nadzvicaini-podiyi/tri-liudini-zaginuli-vnaslidok-rosiiskogo-obstrilu



Kyiv, district de Desnianskyi, nuit du 9 au 10 oct. : l'immeuble résidentiel en feu. Photo : Service d'urgence de l'État, Kyiv · CC BY 4.0 · kyiv.dsns.gov.ua

QUI L'A VÉRIFIÉ

- A Chambre préliminaire II de la CPI : les frappes contre les infrastructures électriques ukrainiennes, oct. 2022 – mars 2023, constituaient des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité — mandats contre Kobylash et Sokolov (5 mars 2024), Choïgou et Guerassimov (24 juin 2024)
- A Commission d'enquête : la campagne contre l'énergie de l'hiver 2022–23 constituait des crimes de guerre et pourrait constituer des crimes contre l'humanité (A/HRC/52/62) ; déclaration du 21 sept. 2026 sur la poursuite du ciblage systématique de l'énergie
- A Le SSG Khiari (ONU), Conseil de sécurité, 9 oct. 2026 : « Toutes les attaques contre les infrastructures énergétiques et les centres de population doivent cesser immédiatement. »
- B Armée de l'air ukrainienne ; Ukrenergo ; Ministère de l'Énergie ; Premier Ministre ; Service d'urgence de l'État ; administration de la ville de Kyiv (14 oct. 2026)
- C Kyiv Independent ; Ukrinform ; ABC News ; Al Jazeera ; Interfax (déclaration du MoD russe), 14 oct. 2026

QUALIFICATION JURIDIQUE — TROIS NIVEAUX

**ÉTABLI** La CPI a déjà conclu à l'existence de motifs raisonnables de croire que ces faits — des frappes contre des infrastructures électriques desservant la population civile — constituent le crime de guerre consistant à attaquer des biens de caractère civil et le crime contre l'humanité d'autres actes inhumains (mandats des 5 mars et 24 juin 2024). La campagne de 2026 reproduit les faits de 2022–23 au même niveau de commandement.

**TENDANCE** Statut de Rome, art. 8(2)(b)(ii), (iv) ; PA I, art. 52, 54 (biens indispensables à la survie) et 57. Une centrale de cogénération qui chauffe une ville ne devient pas un objectif militaire du seul fait que des usines seraient aussi raccordées au réseau.

**POSITION** L'Ukraine qualifie les quatre campagnes hivernales (2022–23, 2023–24, 2024–25, 2025–26) de crime contre l'humanité unique et continu — art. 7(1)(k) — dirigé contre la population civile par le froid et l'obscurité.

QUI EST RESPONSABLE

|                                                     |                                                                                                                                 |                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aviation à long rayon d'action / Forces de missiles | Brigades d'Iskander-M, KN-23 (fournis par la RPDC), Zircon/Oniks ; lieutenant-général Kobylash (Aviation à long rayon d'action) | Mandat d'arrêt de la CPI, 5 mars 2024                                                                   |
| État-major général                                  | Planification du dispositif combiné de missiles balistiques et de drones ; général Guerassimov                                  | Mandat d'arrêt de la CPI, 24 juin 2024                                                                  |
| Ministère de la défense                             | A publié la liste des cinq installations énergétiques touchées (14 oct., 09 h 13, heure de Moscou)                              | Ministre Belouousov ; ancien ministre Choïgou visé par un mandat de la CPI, 24 juin 2024                |
| Commandant suprême                                  | Frappes contre l'énergie assumées comme politique                                                                               | Vladimir Poutine — mandat de la CPI du 17 mars 2023 ; responsabilité du supérieur hiérarchique, art. 28 |

CE QUE DIT LA RUSSIE / CE QUE DIT LE DOSSIER

MOD RUSSE, 14 OCT. 2026

« Cinq installations énergétiques utilisées pour les besoins du complexe militaro-industriel de l'Ukraine » ont été touchées : la TETs-4 « alimentant des installations militaro-industrielles », les TETs-5 et TETs-6 « approvisionnant la logistique militaire », la centrale thermique de Trypillia, une sous-station de Kyiv.

AMB. NEBENZIA, CSNU, 9 OCT. 2026

Une « réponse prévisible » contre des « infrastructures énergétiques impliquées dans la production et la logistique militaires » ; Kyiv aurait « délibérément choisi... l'escalade ».

ZAKHAROVA, 13 OCT. 2026

Les frappes « n'ont visé que des installations liées au complexe militaro-industriel » et sont devenues « un douloureux boomerang pour Kyiv ».

LE DOSSIER

Le MoD confirme les cibles. La CPI a déjà qualifié précisément ces faits de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. L'étiquette « logistique militaire » a été appliquée à chacune des centrales qui chauffent la capitale.

LE DOSSIER

Les représailles contre la population civile sont interdites (PA I, art. 51(6)). Cette présentation reconnaît que les cibles sont des installations énergétiques et que le mobile est la riposte.

LE DOSSIER

600 000 personnes privées d'électricité, des hôpitaux sur groupes électrogènes, le chauffage coupé au début de la saison de chauffage. Le « boomerang » est retombé sur les habitants.

CE QUE NOUS DEMANDONS

DES ÉTATS MEMBRES

- Traiter la campagne contre l'énergie comme un crime continu déjà qualifié par la CPI : citer les mandats chaque fois que la Russie invoque le « militaro-industriel ».
- Assortir tout cessez-le-feu énergétique d'une vérification ; les listes du MoD russe lui-même fournissent la base de référence.
- Livrer avant décembre des intercepteurs de défense antiaérienne efficaces contre les missiles balistiques (seuls 4 sur 39 ont été interceptés), des transformateurs et des turbines à gaz.
- Soutenir la catégorie « énergie » du Registre des dommages et le Fonds de soutien énergétique.

Sources : Armée de l'air ukrainienne, 14 oct. 2026 (via Ukrinform) · Ukrenergo ; Ministère de l'Énergie de l'Ukraine ; Premier Ministre de l'Ukraine ; Service d'urgence de l'État ; administration de la ville de Kyiv, 14 oct. 2026 · Kyiv Independent ; ABC News ; Al Jazeera ; Ukrainska Pravda, 14 oct. 2026 · Ministère de la Défense de la Fédération de Russie via Interfax, 14 oct. 2026, 09 h 13, heure de Moscou · Mission de la Russie auprès de l'ONU, 9 oct. 2026 ; Vedomosti (Zakharova), 13 oct. 2026 · CPI, mandats des 5 mars et 24 juin 2024 · Commission d'enquête A/HRC/52/62 ; déclaration du 21 sept. 2026 · Conseil de sécurité de l'ONU, 9 oct. 2026 (SC/16472).

V2 · 14 OCT. 2026 · CHIFFRES AU 14 OCT. 2026 · CHIFFRES DES VICTIMES DE NIVEAU B EN ATTENTE DE VÉRIFICATION PAR LE HCDH

DOSSIER 06



page en ligne · journal des corrections